

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 21 septembre 2021
Convocation faite
Le 8 septembre 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 14 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi quatorze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{mes} Liliane PASSEFORT, Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelynne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), MM. André ESCOBAR (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-09-180 Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds Friches pour la réhabilitation des Friches ÉLECTROLUX/PORCHER

Vu sa délibération n° 2021-03-048 du 23 mars 2021, approuvant l'implantation de la société MERCIER sur la zone ActiMeuse de REVIN, et validant le schéma global d'aménagement,

Considérant le désengagement financier de l'État et de la Région Grand Est, concernant l'installation des cycles MERCIER à REVIN,

Considérant que sans ce soutien financier, l'entreprise MERCIER ne peut s'implanter sur la zone ActiMeuse de REVIN,

Considérant que l'État a confirmé le maintien de son engagement financier auprès de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse pour la réhabilitation de la Zone d'Activité Économique de REVIN,

Considérant la nécessité de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Friches pour la réhabilitation du bâtiment logistique de SAI (ÉLECTROLUX), et un autre portant sur la réhabilitation du bâtiment PORCHER existant et la création de voiries de desserte,

Entendu M. Claude WALLENDORFF demander si le bâtiment actuellement occupé l'entreprise ACDL et réhabilité par la Communauté de Communes appartient à ÉLECTROLUX,

Entendu le Président lui répondre que ce bâtiment appartient à SAI,

Entendu M. Claude WALLENDORFF s'interroger sur la faisabilité de l'opération financière, à postériori, à destination de l'entreprise ACDL,

Entendu le Président lui répondre que ce dossier était suivi à tous les niveaux par le SGAR, le Préfet de Région, et par le Préfet des Ardennes, et préciser que la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales avait accepté de financer bien que les travaux soient finis,

Entendu M. Claude WALLENDORFF informer le Président que dans ces conditions, il est favorable aux différents dépôts de dossiers concernant les friches ÉLECTROLUX/PORCHER,

Entendu M. Pascal GILLAUX, revenir sur la fin de la concession PROTEAME au 14 juillet 2021 et s'interroger sur les propriétaires des bâtiments en question,

Entendu le Président lui répondre que le bâtiment ACDL appartient à SAI, et que la friche PORCHER appartient désormais à la Communauté,

Entendu M. Claude WALLENDORFF demander au Président qui allait dépolluer le site ÉLECTROLUX,

Entendu le Président lui répondre que c'était ÉLECTROLUX qui allait procéder à la dépollution du site,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

M. Claude WALLENDORFF (avec le pouvoir de M^{me} Angélique WAUTOT) a refusé de voter,

* **prend acte** de la fin du projet MERCIER, tel que porté par M. SEGHEZZI,

* **donne délégation** au Président pour mener à bien les opérations liées à cette décision,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Friches, recyclage foncier, pour la réhabilitation du bâtiment logistique de SAI (ÉLECTROLUX),

* **approuve** le projet de plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Acquisition SAI (ÉLECTROLUX)	500 000,00	Vente à ACDL	390 000,00
Frais viabilisation et raccordement (Enedis, Orange, Véolia)	84 978,00	Autofinancement CCARM 20%	258 724,63
Etudes préalables	2 780,00	Fonds friches*	644 898,54
Frais et honoraires	59 990,00		
Travaux et adaptation	645 875,17		
TOTAL	1 293 623,17	TOTAL	1 293 623,17

* **donne délégation** au Président pour signer tous les documents afférents.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de déposer un dossier, dans le cadre du Fonds friches, recyclage foncier, portant sur la réhabilitation du bâtiment PORCHER existant et la création des voiries de desserte,

* **approuve** le projet de plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Acquisition Actimeuse	565 000,00	Autofinancement CCARM 20%	2 113 000,00
Travaux et frais VRD	3 000 000,00	Région Grand Est	2 000 000,00
Travaux et frais Bâtiment	7 000 000,00	Fonds friches	3 705 101,46
		Vente-location	2 746 898,54
TOTAL	10 565 000,00	TOTAL	10 565 000,00

* **donne délégation** au Président pour signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

